

# Atelier Santé Ville Argentan



Construire ensemble un programme local de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales

### **Le collectif coordonnateur de l'Atelier Santé Ville**

Le chargé de mission Atelier Santé ville du Contrat urbain de cohésion sociale, l'animatrice locale d'insertion du Conseil Général, la directrice du centre social et d'initiatives municipal, un représentant de la DDASS, le référent de la PASS, le coordinateur du CLIC, le chargé de projet du CODES 61, ainsi que les pilotes de chaque groupe thématique de travail.

# Édito

*Isabelle Gaudemer, Adjointe au Maire en charge de la santé*

Fort du succès rencontré lors des premières rencontres santé en juin 2005, le travail autour de l'Atelier Santé Ville s'est poursuivi. Il a abouti à la création d'une plate-forme qui a pour but de favoriser la mise en réseau des professionnels concernés par les questions de santé et la mise en œuvre d'un programme local de santé.



La santé des Argentanais est une de nos préoccupations majeures. C'est pourquoi nous avons décidé, en 2004, de mettre en place cet Atelier Santé Ville. Nous avons été la première ville du département à le faire. Par la suite, le bilan du contrat de ville nous a confortés dans notre démarche. Celui-ci faisait en effet ressortir la nécessité de mener des actions en faveur de la santé. Les professionnels ont adhéré dès le départ à notre démarche ; on ne peut que s'en réjouir et les remercier. Je tiens aussi à remercier les étudiants de l'université de Caen pour leur travail à nos côtés.

L'Atelier Santé Ville répond à un réel besoin. Grâce à la plate-forme, nouvellement mise en place, chaque professionnel pourra diffuser et recevoir de l'information en relation avec les thèmes de santé. J'espère que cette initiative permettra d'améliorer encore la santé des Argentanais et de développer la prévention.

# L' A. S. V, une démarche partenariale et participative

L'Atelier Santé Ville constitue le point de convergence entre le volet santé de la politique de la ville et le volet santé de la loi contre les exclusions. Il poursuit l'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il est une déclinaison locale des axes du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS).

L'Atelier Santé Ville offre la possibilité à l'ensemble des professionnels, du secteur public et privé, de participer à la production de projets locaux de santé.

La mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville au niveau local est sous la responsabilité de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales et du Maire.



## Ses missions

- Identifier les besoins en terme de santé
- Faciliter la mobilisation et la coordination des différents acteurs autour de la santé
- Adapter les interventions aux besoins repérés
- Promouvoir la prévention et l'éducation à la santé et faciliter l'accès aux soins
- Développer la participation active de la population et la concertation avec les professionnels



# L'A.S.V. de la ville d'Argentan

Porté par la ville, l'Atelier Santé Ville s'inscrit dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale d'Argentan, il en est le volet santé. L'équipe du Contrat urbain de cohésion sociale est chargée de sa coordination.

Les principes sur lesquels il s'appuie sont bien ceux de la politique de la ville : développement social local, méthodologie de projet, démarche participative.

- Il poursuit l'objectif de réduction des inégalités de santé dans les quartiers prioritaires Saint Michel, les Provinces, Vallée d'Auge, en s'attachant à coordonner l'action locale et à faciliter l'accès aux services de droits communs.

- Organiser l'action de santé sur le territoire argentanais est un enjeu fort de l'Atelier Santé Ville. Créer un espace de coordination, de par-



tage d'un programme local adapté aux réalités de territoire et de fédération des acteurs, c'est travailler avec plus d'efficacité en faveur des argentanais.

Les partenaires de l'Atelier Santé Ville sont **l'ensemble des acteurs de la politique de santé de la ville d'Argentan** : institutions, associations, acteurs du service public et du privé, du sanitaire, du social, de l'éducatif, de l'insertion...

Les partenaires s'engagent dans l'Atelier Santé Ville à :

- Partager, alimenter le diagnostic local et plus particulièrement des quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- Favoriser la cohérence de l'action de santé à Argentan et, concrètement, participer aux réunions de groupes de travail thématiques impulsés par les professionnels, s'engager dans des actions permettant d'atteindre les objectifs de l'Atelier Santé Ville,
- Relayer l'information, mutualiser, partager des connaissances, des expériences.

# L' A. S. V. , son organisation

## UNE INSTANCE PLÉNIÈRE

**Composition :** L'élue à la Santé de la ville, les institutions, les acteurs de terrain

**Rôle :**  
Pilotage de l'Atelier Santé Ville  
Bilans des actions et orientations  
Veille sur le territoire  
Diffusion de l'information

**Fréquence des réunions :** 1 à 2 fois par an.



## UN COLLECTIF COORDONNATEUR

**Composition :** Le chargé de mission Atelier Santé Ville du Contrat urbain de cohésion sociale, l'animatrice locale d'insertion du Conseil Général, la directrice du centre social et d'initiatives municipal, un représentant de la DDASS, le référent de la PASS, le coordinateur du CLIC, le chargé de projet du CODES 61, ainsi que les pilotes de chaque groupe thématique de travail.

**Rôle :**  
Réalise un diagnostic partagé et définit les orientations de l'Atelier Santé Ville  
Mutualise et diffuse de l'information  
Assure la cohérence du programme local de santé

**Fréquence des réunions :** Tous les 3 mois.





## DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES SUR LA SANTÉ

**Composition :** Les professionnels de santé qui souhaitent s'impliquer sur une thématique santé, dont un pilote de réseau.

**Rôle :** Diagnostic  
Partage d'expérience et interconnaissance  
Mutualisation des moyens  
Actions collectives

**Fréquence des réunions :** Toutes les 6 semaines.

Un groupe animé dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion  
Le groupe Alcool de la Commission Locale d'Insertion

Deux groupes dans le cadre de l'Atelier Santé Ville  
Le groupe Souffrance psychique porté par le Conseil Général et le CUCS  
Le groupe Nutrition porté par le CCAS

**Des actions d'éducation et de prévention de santé soutenues dans le cadre de l'Atelier Santé Ville, telles que :**

Passeport Pour la Forme, information et sensibilisation de proximité avec le Proxi'bus, action de prévention sur les addictions, action d'éducation nutritionnelle, projet de sensibilisation et de prévention sur le thème de la sexualité, action de formation des acteurs sur les conduites addictives.

# Plate forme Internet : <http://asv.argentan.info>

Un espace d'échanges dédié aux professionnels.

Elle a été créée dans le but de renforcer le réseau des professionnels locaux, de favoriser l'implication des professionnels au sein du réseau en facilitant l'échange d'information, la communication sur les actions, l'interconnaissance des acteurs et la mutualisation.

## **Mettre en réseau les professionnels, c'est :**

- Permettre à tous les professionnels de communiquer sur ce qu'ils font
- Favoriser la capitalisation d'expériences
- Développer la mutualisation

## **Tout adhérent à la plate-forme peut :**

- Publier tous types d'informations (affiches, textes, liens Internet...) pour présenter un programme, une action, diffuser une annonce, en lien avec les problématiques de santé locales
- Poser une question
- Répondre aux sujets postés ou faire des commentaires sur des publications

### **Comment s'inscrire ?**

La plate-forme est administrée par l'équipe du Contrat urbain de cohésion sociale de la ville d'Argentan, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : [cucs@argentan.fr](mailto:cucs@argentan.fr)

*Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre sur la plate-forme de l'Atelier Santé ville dans la rubrique « Adhérer à la plate-forme ».*

### **La charte d'utilisation de la plate-forme**

L'adhésion à la plate-forme est soumise à la signature de la charte d'utilisation. Cette charte a pour objet de présenter les conditions d'utilisation et d'accès des adhérents à la plate-forme collaborative de l'Atelier Santé Ville d'Argentan. En la signant, les adhérents s'engagent à respecter ces conditions.

# Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S.)

3 impasse du général Giraud

61200 Argentan

Tél : 02 33 67 00 10.

Fax : 02 33 67 01 21.

Courriel : [cucs@argentan.fr](mailto:cucs@argentan.fr)



PRÉFECTURE DE L'ORNE

